

Procès-verbal de la réunion du CM du 23 mai 2024

Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2024

Date de convocation : le 16 mai 2024

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	9	2	11

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis en l'absence de M. le Maire, sous la présidence de Madame Soizic Strouble, 1^{ère} adjointe au Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : Mme Soizic **Strouble** - Mme Anne **Patault** - M. André **Chevalier** - M. Damien **Guillas** - Mme Clarisse **Frangéul** - Mme Sylvie **Morisseau** – M. Joël **Robert** - M. Yves **Sorin** - Philippe **Dardy**

Absents : M. Patrick **Baudy** - Mme Cécile **Trotel** – M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : M. Patrick Baudy à Mme Soizic Strouble - Mme Cécile Trotel à M. Damien Guillas -
Secrétaire de séance : M. Damien Guillas

D2024-033 : Avenant n°1 pour les travaux de réhabilitation de la Maison Madeleine

Le lot 2 – Gros œuvre-démolition de la Sarl VIGNON pour les travaux de réhabilitation de la Maison Madeleine fait l'objet d'un avenant.

Pour raison de dangerosité, la souche de cheminée doit être démolie pour un coût de 3 025 €.

En parallèle, le ravalement de la cheminée initialement prévue n'a plus lieu d'être pour - 3602.50 €

Il convient également de remplacer le socle de l'escalier par une dalle en béton armé pour une plus-value de 900 €.

Soit au total une plus-value de 323 €HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide l'avenant n° 1 de Vignon Constructions pour 323 € HT

D2024-034 : Alliance touristique : Convention de délégation de la gestion de la flotte des 5 vélos à Roul'Vilaine

Dans le cadre de l'alliance touristique, les mairies de Renac et la Chapelle de Brain ont fait l'acquisition chacune de 5 vélos à assistance électrique.

Pour le lancement de la saison touristique, il convient de statuer sur l'organisation à venir.

Les Communes de Renac et la Chapelle de Brain souhaitent déléguer à un professionnel la gestion des vélos et de leur location.

M. Damien Guillas expose les conclusions du travail mené en concertation avec Roul'Vilaine basée à Brain sur Vilaine et représentée par M. Patrick Vaillant et la mairie de la Chapelle de Brain.

Le Conseil municipal décide de valider le principe de délégation de la gestion des vélos et de l'entretien de la flotte à Roul'Vilaine et de valider la convention ci-annexée

D2024-035 : Modification du devis Eurovia pour le cheminement piétonnier

Par délibération D2024-002 en date du 25 janvier 2024, le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Eurovia pour la création d'un cheminement piétonnier reliant le Pôle enfance au complexe sportif pour un montant de 64 986 € TTC.

M. André Chevalier rapporte la demande de modification émise par le Conseil Départemental. Pour raison de sécurité et pour faciliter le passage des engins agricoles, le Conseil départemental demande une modification du projet ; à savoir la suppression des potelets bois qui seront remplacés par une bordure demi-lune.

Ceci entraîne un surcoût de 5 299 € HT. Il convient de valider le nouveau devis de Eurovia afin de répondre à la demande du Conseil Départemental

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après discussion, les membres du Conseil municipal sont déçus de cette demande de modification et notamment de la suppression des potelets bois.

Le Conseil municipal, à 6 voix pour et 5 abstentions, retient le devis modifié de l'entreprise Eurovia pour un montant de 59 454 € HT, soit 71 344.80 € TTC

D2024-036 RA - Demande du solde des fonds de concours 2024 -

M. le Maire expose à l'assemblée, que le montant des fonds de concours pour l'enveloppe 2024 est le même que pour 2023 et s'élève donc à 13 782.25 € auxquels nous pouvons rajouter le solde 2023 non consommé de 1 973.54 €, soit un total de 15 755.79 €

Par délibération D2024-020, le Conseil municipal a sollicité les fonds de concours pour la mise en place de la Défense Incendie à hauteur de 8 010.20 €

Le solde de fonds de concours 2024 restant est donc de $15\,755.79\text{ €} - 8\,010.20\text{ €} = 7\,745.59\text{ €}$

Le Conseil municipal décide de solliciter le solde des fonds de concours 2024 pour la création du cheminement piétonnier à hauteur de 7 745.59 €.

D2024-037 – Néant

D2024-038 - Candidature à l'expérimentation Zéro chômeur

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a été initié dès 2014 en France avec l'objectif de pouvoir proposer à toute personne en chômage de longue durée d'accéder à un emploi adapté à ses compétences.

La première loi d'expérimentation n°2016-231 du 29 février 2016 et l'arrêté du 24 novembre 2016 relatif à la désignation des 10 territoires de la première phase d'expérimentation ont permis la mise en œuvre de ce projet sur les communes de Pipriac et Saint-Ganton.

La seconde loi d'expérimentation n°2020-1577 du 14 décembre 2020 et l'arrêté du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges d'un nouvel appel à projet permet à de nouveaux territoires d'être habilités.

Nous avons pu constater la dynamique mise en œuvre sur Pipriac et Saint-Ganton avec les impacts positifs du retour à l'emploi des habitants, de l'animation territoriale bénéfique d'iLOZ et également sur le plan économique notamment via la dynamique créée par l'entreprise à but d'emploi TEZEA et les entreprises du territoire.

Fort de ces constats positifs et souhaitant contribuer à ce projet à une échelle plus grande, le Conseil municipal souhaite candidater à l'habilitation de territoire zéro chômeur de longue durée pour cette seconde phase et adopte les résolutions suivantes :

- Être candidat à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- Contribuer à la mobilisation du territoire en sollicitant les services de la collectivité,
- Favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation en participant au comité local pour l'emploi avec les autres municipalités,
- Soutenir financièrement les moyens humains mis à disposition dans l'équipe projet,
- Participer à l'évaluation en lien avec le fonds d'expérimentation

D2024-039 : Vœu de soutien à la plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le Centre hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir

Un comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir a vu le jour, rassemblant ainsi les élus (parlementaires et élus locaux), citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur du territoire souhaitant le rejoindre pour défendre collectivement son service public hospitalier.

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaire majeur. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.

Le comité d'appui expose ses revendications et sa vision pour l'hôpital de Redon-Carentoir à travers une plateforme commune afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de soutenir le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité et désigne Monsieur Patrick BAUDY et Madame Anne PATAULT pour représenter la commune de RENAC au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir :

D2024-040 : Adhésion EPV

Afin de soutenir l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) pour le développement des projets locaux et citoyens d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie le Conseil municipal décide d'adhérer à l'association EPV pour un montant de 50 €

D2024-041 : : Extension du cimetière communal : acquisition d'un terrain

Pour parfaire le projet d'extension du cimetière et permettre un stationnement de proximité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle F 1682 de 251m² appartenant à Mme Lecommandoux Sylviane au prix de 9€/m².

L'Adjointe
Soizic Strouble



Le secrétaire de séance
Damien Guillas

A blue ink signature of Damien Guillas, the secretary of the meeting.

